



ESQUIEZE –SERE

Compte rendu du Conseil Municipal du 17 mai 2018

Étaient présents : P Vuillaume, Ch Baa-Puyoulet, P Nadau, ML Broueilh, E.Coulom-Toye, JM Dellac, S.Ducos. Y Lafon, O.Memain.

Absents excusés : Th.Lassalle-Carrere, J.Places

Secrétaire de séance : P Nadau

1. Compte rendu du Conseil Municipal du 12 avril 2018

Sans commentaire, il est approuvé à l'unanimité.

2. Vente de terrain à M Ch ANTHIAN

Monsieur Christian Anthian a émis le souhait d'acquérir une partie de la parcelle 361 (environ 2600m²) située le long du Bastan et en prolongation de sa propriété (l'autre partie 280m² étant vendue à Monsieur Samuel MARQUE (cf délibération du 23 mai 2017).

Le terrain étant frappé d'in-constructibilité à cause des risques d'inondation, le Conseil décide à l'unanimité d'accepter cette vente dans les mêmes conditions que celles réalisées pour Monsieur Samuel MARQUE soit 2€ le m² (valeur vénale des terres agricoles sans tenir compte du risque d'inondation) et toutes les dépenses annexes (géomètre, notaire) à la charge de l'acquéreur.

3. Renforcement et extension du réseau électrique quartier Marcadaou

Les propriétaires de l'hôtel LE TERMINUS ont déposé une demande de CU numéro 0651681800010 le 13 avril 2018 pour leur parcelle 939. La réponse du SIVOM d'Energie du Pays Toy faisant état de la nécessité de renforcer le réseau existant et de prévoir une nouvelle extension de moins de 100 m, le Conseil Municipal n'est pas tenu d'en supporter les frais.

Dans ces conditions, la demande ne concernant que la parcelle 939, le Conseil décide à l'unanimité de ne pas prendre en charge les frais.

4. Concessions en columbarium cimetière de Sère

La commune ayant installé un columbarium au cimetière de Sère deux familles ont fait la demande d'une concession pour déposer des urnes.

Il s'agit de M Gérard GAYE et de Mme Carol MAGRANGEAS.

A l'unanimité des présents, le Conseil décide de leur attribuer une concession pour trente ans au prix de 300€.

5. Recrutements au service scolaire

Les deux employées actuelles ayant exprimé le choix de ne pas poursuivre leur contrat, le Conseil décide de recruter 1 poste en CDD 32 ou 35h pour le ménage (bâtiments communaux) la garderie et petits travaux en extérieur avec l'équipe technique de la mairie à compter du 1^{er} Août, et 1 poste en CDD en temps partiel pour cantine scolaire, ménage (bâtiments communaux) et garderie à compter du 1^{er} septembre.